

## Analyse Extra-Financière & Classification SFDR

**Le Compartiment répond à la classification d'un fonds de l'article 8 car il promeut des caractéristiques environnementales et sociales.**

Le compartiment suivant de Lafayette UCITS ICAV (l'"**ICAV**") est classé comme produit financier de l'article 8 de la SFDR.

**Nom:** Lafayette UCITS ICAV – Dalton Asia Pacific UCITS Fund (le "**Compartiment**")

**LEI :** 549300TGASUQV056PQ70

D'autres informations concernant le Compartiment qui répond aux critères d'un produit financier de l'article 8 de la SFDR sont contenues dans le prospectus de l'ICAV et le supplément du Compartiment sur le lien suivant :

<https://sanso-longchamp.com/fichiers/SFDR/SFDR%20Dalton%20Asia%20Pacific.pdf>

Cette information est exacte au 6 décembre 2023.

Article 10 du règlement de l'UE sur la divulgation en matière de finance durable ("**SFDR**") – conformément au chapitre IV, section 1 du règlement délégué 2022 / 1288 ("**RTS de niveau 2**")

*Conformément à l'article 10 du SFDR et au chapitre IV, section 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, ce document fournit des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment et les méthodologies utilisées pour évaluer, mesurer et surveiller ces caractéristiques.*

*Les termes définis dans le présent document (à moins qu'ils ne soient définis dans le présent document) sont tels que définis dans les documents d'offre des compartiments. Les termes utilisés dans le résumé ont la même signification que dans le reste de ce site web.*

### Résumé

Le compartiment est considéré comme un produit financier relevant de l'article 8 aux fins de la SFDR, car il promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

Dans le cadre de la politique d'investissement durable des gestionnaires d'investissement, ces derniers prennent en compte les facteurs environnementaux et sociaux (au niveau de l'industrie ou de l'entreprise) lorsqu'ils déterminent les investissements à effectuer pour le Compartiment, comme indiqué ci-dessous.

The Dalton Investments, Inc. (le "**Gestionnaire d'investissement**") applique ses propres systèmes et recherches, visant à développer une compréhension et une évaluation précises des pratiques ESG d'une société en portefeuille. Bien que le gestionnaire d'investissement utilise les données de recherche externes Asset4 et MSCI ESG de Refinitiv comme principaux fournisseurs d'indicateurs ESG, il effectue également ses propres recherches pour parvenir à des évaluations indépendantes.

**Pas d'objectif d'investissement durable**

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

**Caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment**

Dans le cadre de la politique d'investissement durable des gestionnaires d'investissement, ces derniers prennent en compte les caractéristiques environnementales et sociales suivantes lorsqu'ils déterminent les investissements à réaliser pour le Compartiment :

**Caractéristiques environnementales** : évaluation, par le biais de la propre diligence du gestionnaire d'investissement et de données externes de tiers, des politiques d'une entreprise en matière de gestion des émissions, d'utilisation de l'énergie et de gestion des déchets.

**Caractéristiques sociales** : l'accent mis par une entreprise sur la gestion des talents et la fidélisation des employés, ainsi que sur les politiques relatives à la santé, à la sécurité et aux pratiques de travail.

**Stratégie d'investissement**

Le Compartiment vise à réaliser une croissance attrayante du capital à long terme par le biais d'un portefeuille diversifié de positions longues et courtes en actions et en titres apparentés aux actions, en se concentrant principalement sur la région Asie-Pacifique. La politique d'investissement durable du gestionnaire d'investissement consiste en une approche en plusieurs étapes visant à intégrer les facteurs ESG et les risques liés au développement durable dans les décisions d'investissement. Dans le cadre de sa politique d'investissement durable, le gestionnaire d'investissement intègre les facteurs ESG dans l'évaluation des investissements potentiels du compartiment. Le gestionnaire d'investissement se concentre sur les facteurs de gouvernance. L'accent est mis sur deux éléments clés de la philosophie d'investissement du gestionnaire, à savoir (i) investir dans des entreprises où les intérêts des actionnaires sont alignés sur ceux de la direction de l'entreprise ; et (ii) lorsque la direction de l'entreprise a pris des décisions judicieuses en matière d'affectation des capitaux, qui ont créé de la valeur à long terme pour l'ensemble des actionnaires.

**Proportion des investissements**

Le Compartiment vise à détenir un minimum de 50 % d'investissements du portefeuille du Compartiment qui sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Le Compartiment ne s'engage pas à détenir des investissements durables.

**Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales**

Le gestionnaire d'investissement prend en compte une variété d'indicateurs de durabilité pour mesurer les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment, notamment en identifiant les entreprises qui

- être titulaire des certifications ISO 14001 (ou équivalent) et/ou ISO 50001 (ou équivalent) ;
- sont membres du Pacte mondial des Nations unies et ont adopté les objectifs de développement durable des Nations unies dans leur planification à long terme ;
- sont alignés sur l'accord de Paris et ceux qui sont alignés sur la taxonomie de l'UE ;

- être certifiés OHAS 18001/45001 (ou équivalent), ISO 27001 (sécurité informatique) et/ou ISO 9001 (gestion de la qualité) ; et disposer de politiques en matière de droits de l'homme, d'éthique et de corruption publiquement documentées et de protections suffisantes contre les dénonciations d'abus.

### **Méthodologies pour les caractéristiques environnementales ou sociales**

Le gestionnaire d'investissement évaluera et suivra les performances des indicateurs de durabilité susmentionnés. Les indicateurs de durabilité seront utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

### **Sources et traitement des données**

Le gestionnaire d'investissement utilise une série de fournisseurs de données pour évaluer les pratiques ESG d'une société en portefeuille, en plus de sa propre analyse. Les principaux fournisseurs de données tiers sont Refinitiv et MSCI, ainsi que Bloomberg.

### **Limites des méthodologies et des données**

Le gestionnaire d'investissement reconnaît les limites des ensembles de données sur les marchés asiatiques et des méthodologies ESG externes fournies par des vendeurs tiers et ne s'y fie pas exclusivement. [The Investment Manager is satisfied such limitations do not affect the promotion of environmental or social characteristics.][1]

[1] Commentaire de Maples : A confirmer par Dalton.

### **Diligence raisonnable**

Avant d'effectuer un investissement, le gestionnaire d'investissement effectuera ses propres vérifications préalables d'une entreprise, y compris les politiques ESG de l'entreprise, en plus d'utiliser des ressources telles que les groupes d'engagement par l'intermédiaire des UN PRI.

### **Politiques d'engagement**

Le gestionnaire d'investissement considère l'engagement avec les entreprises bénéficiaires comme un élément essentiel du processus d'investissement.

### **Critère de référence désigné**

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

## EXTENDED DISCLOSURES

### Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

### L'environnement ou les caractéristiques sociales du produit financier

Lorsqu'il détermine les investissements à réaliser pour le compartiment, dans le cadre de la politique d'investissement durable des gestionnaires d'investissement, ces derniers prennent en compte les facteurs environnementaux et sociaux (au niveau de l'industrie ou de l'entreprise) dans l'évaluation de la solidité des entreprises individuelles et des risques qui leur sont associés. En ce qui concerne les facteurs environnementaux pris en considération par le gestionnaire d'investissement, il s'agit par exemple d'évaluer, par le biais de sa propre diligence et de données de tiers externes, les politiques d'une entreprise en matière de gestion des émissions, de l'utilisation de l'énergie et de la gestion des déchets. Les facteurs sociaux pris en considération par le gestionnaire d'investissement comprennent, par exemple, l'importance accordée par une entreprise à la gestion des talents et à la fidélisation des employés, ainsi que les politiques relatives à la santé, à la sécurité et aux pratiques de travail.

Outre la partie susmentionnée du processus d'investissement du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement applique également une sélection active d'exclusion dans le cadre du processus d'investissement afin de réduire les risques liés au développement durable. Dans le cadre de ce processus, le Gestionnaire d'investissement exclut de l'investissement dans le Compartiment les sociétés appartenant à certaines catégories répertoriées (décrites plus en détail ci-dessous).

Dans le cadre de sa politique d'investissement durable et de son processus d'investissement, le gestionnaire d'investissement tient compte des principaux impacts négatifs (" PAI ") sur les facteurs de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement.

Aucune référence n'a été désignée pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

### Stratégie d'investissement

La politique d'investissement durable du gestionnaire d'investissement consiste en une approche en plusieurs étapes visant à intégrer les facteurs ESG et les risques liés au développement durable dans les décisions d'investissement. Le gestionnaire d'investissement se concentre sur les facteurs de gouvernance. L'accent est mis sur deux éléments clés de la philosophie d'investissement du gestionnaire, à savoir

- investir dans des entreprises où les intérêts des actionnaires sont alignés sur ceux de la direction de l'entreprise ; et
- lorsque la direction de l'entreprise a pris des décisions judicieuses en matière d'affectation des capitaux, qui ont créé de la valeur à long terme pour l'ensemble des actionnaires.

Lorsqu'il détermine les investissements à réaliser pour le compartiment, dans le cadre de la politique d'investissement durable des gestionnaires d'investissement, ces derniers prennent en compte les facteurs environnementaux et sociaux (au niveau de l'industrie ou de l'entreprise) dans l'évaluation de la solidité des entreprises individuelles et des risques qui leur

sont associés. En ce qui concerne les facteurs environnementaux pris en considération par le gestionnaire d'investissement, il s'agit par exemple d'évaluer, par le biais de sa propre diligence et de données de tiers externes, les politiques d'une entreprise en matière de gestion des émissions, de l'utilisation de l'énergie et de la gestion des déchets. Les facteurs sociaux pris en considération par le gestionnaire d'investissement comprennent, par exemple, l'importance accordée par une entreprise à la gestion des talents et à la fidélisation des employés, ainsi que les politiques relatives à la santé, à la sécurité et aux pratiques de travail.

Le gestionnaire d'investissement utilise un certain nombre de ressources pour approfondir sa connaissance des pratiques commerciales et de gouvernance des entreprises détenues. Pour compléter ses propres efforts de diligence raisonnable, le gestionnaire d'investissement utilise des ressources telles que les services de vote par procuration, la recherche externe sur le développement durable et les groupes d'engagement par l'intermédiaire des UN PRI. Le contrôle préalable interne consiste à écrire aux équipes de direction pour obtenir des informations supplémentaires. Le contrôle préalable des politiques ESG d'une entreprise par le gestionnaire d'investissement placera l'entreprise dans le contexte des meilleures pratiques mondiales et évaluera l'importance potentielle du risque associé à ces politiques pour les bénéficiaires de l'entreprise.

Le gestionnaire d'investissement estime que le dialogue avec les entreprises bénéficiaires ainsi que le vote par procuration sont des moyens d'ajouter de la valeur au processus d'investissement et que des pratiques ESG plus solides se traduiront par une meilleure performance de l'entreprise et de l'action. En s'engageant de manière constructive avec la direction de l'entreprise, dans une perspective à moyen et long terme, le gestionnaire d'investissement cherche à promouvoir la croissance durable de l'entreprise détenue. En outre, le gestionnaire d'investissement cherche à améliorer les pratiques ESG des entreprises investies par le biais du vote par procuration. Le gestionnaire d'investissement considère cet engagement direct avec les entreprises investies comme une partie essentielle du processus d'investissement.

Le gestionnaire d'investissement applique ses propres systèmes et recherches, afin de développer une compréhension et une évaluation précises des pratiques ESG d'une société en portefeuille. Bien que le gestionnaire d'investissement utilise les données de recherche externes Asset4 et MSCI ESG de Refinitiv comme principaux fournisseurs d'indicateurs ESG, il effectue également ses propres recherches pour parvenir à des évaluations indépendantes. Cette analyse exclusive vise à combler les lacunes des données, à remédier à certains écueils des données fournies par les vendeurs, notamment en mettant davantage l'accent sur la gouvernance d'entreprise et en supprimant la dépendance exclusive à l'égard d'un vendeur tiers. En outre, lorsqu'il existe des lacunes dans les informations communiquées par les entreprises, le gestionnaire d'investissement s'engage activement auprès d'elles pour améliorer la transparence.

Sur la base de l'évaluation qualitative des pratiques d'une entreprise dans le contexte des meilleures pratiques mondiales, de la divulgation et de la fixation d'objectifs, et de toute donnée tierce disponible, le gestionnaire d'investissement attribue, à l'issue de l'examen, une note de "A", "B", "C" ou "D", (i) "A" : pratiques de haute qualité, (ii) "B" pour les pratiques de qualité moyenne, (iii) "C" : pratiques de faible qualité ; ou (iv) "D" : une révision par l'équipe d'analystes du gestionnaire d'investissement sera demandée. Lorsqu'une note "D" est attribuée à une société, celle-ci sera exclue par le Gestionnaire d'investissement de l'investissement dans le Compartiment. Dans le cadre de l'évaluation globale, le gestionnaire

d'investissement indique également une évaluation qualitative du risque de l'entreprise en ce qui concerne les risques liés au développement durable, la comptabilité, les litiges et tout autre risque pertinent susceptible de nuire aux bénéficiaires. Le gestionnaire d'investissement indiquera également si les analystes ont la possibilité de s'engager auprès de l'entreprise.

Outre la partie susmentionnée du processus d'investissement du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement applique également un filtrage d'exclusion. Dans le cadre de ce processus, le Gestionnaire d'investissement exclut de l'investissement dans le Compartiment les sociétés appartenant à l'une des catégories suivantes : (i) impliquées dans la production ou le commerce d'armes et de munitions ; (ii) impliquées dans la production ou le commerce d'armes et de munitions. (iii) participent à la production de tabac\*, (iv) sont impliqués dans les jeux de hasard, les casinos et les entreprises équivalentes\*, (v) participent à la production de charbon thermique, (vi) participent à la production de pétrole à partir de sables bitumineux, (vii) sont impliqués dans des entreprises de divertissement pour adultes ; et (viii) sont notés "D" par le responsable en chef du développement durable.

Dans le cadre de son adhésion aux UN PRI, le gestionnaire d'investissement s'engage à respecter les six principes suivants (les "principes UN PRI") :

1. d'intégrer les questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement ;
2. d'être un propriétaire actif et d'intégrer les facteurs ESG dans ses politiques et pratiques de propriété ;
3. chercher à obtenir une information appropriée sur les facteurs ESG de la part des entités dans lesquelles elle investit ;
4. promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des principes des UN PRI au sein du secteur de l'investissement ;
5. travailler avec le secrétariat de la PRI et les autres signataires pour améliorer leur efficacité dans la mise en œuvre des principes de la PRI des Nations unies ; et
6. pour rendre compte de nos activités et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes des Nations unies en matière de responsabilité sociale des entreprises.

### Proportion des investissements

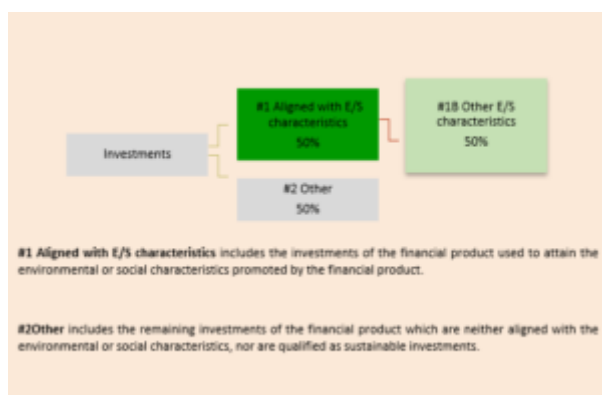
Le Compartiment vise à détenir un minimum de 50 % d'investissements du portefeuille du Compartiment qui sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Le Compartiment ne s'engage pas à détenir des investissements durables. Le Compartiment ne détiendra pas plus de 50 % d'investissements qui ne sont pas conformes aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et qui ne sont pas des investissements durables, et qui tombent dans la section " Autres " du Compartiment (dont les détails sont présentés ci-dessous).

Le Compartiment suit une stratégie long/short où l'effet de levier brut est limité à 200% de la VNI, mais devrait se situer en moyenne en dessous de cette valeur. En ce qui concerne l'exposition brute du Compartiment, il est prévu que 50 % des avoirs soient alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Il est prévu que 70 % de la partie longue du portefeuille du Compartiment soit alignée sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Les positions courtes ne font pas l'objet d'une diligence raisonnable liée à l'ESG et relèveraient donc du point

2 Autres, tout comme les positions telles que les investissements dans des fonds fermés qui ne sont pas examinés car le gestionnaire d'investissement ne peut pas contrôler le processus et la mise en œuvre du gestionnaire externe.

La politique d'investissement durable du gestionnaire s'applique en particulier à la partie longue du compartiment, qui a un horizon de 3 à 7 ans. Les positions courtes du gestionnaire d'investissement sont à court terme (généralement dans les douze à dix-huit mois) et plus tactiques ; par conséquent, elles peuvent ou non prendre en considération les facteurs ESG, qui sont par nature à long terme.

Veillez noter que, bien que le Compartiment vise à atteindre les objectifs d'allocation d'actifs décrits ci-dessus, ces chiffres peuvent fluctuer au cours de la période d'investissement et, en fin de compte, comme pour tout objectif d'investissement, peuvent ne pas être atteints. L'allocation exacte des actifs du Compartiment sera indiquée dans le rapport périodique du Compartiment pour la période de référence concernée.



## Le suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Le gestionnaire d'investissement évaluera et suivra la performance des entreprises au regard des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs de durabilité tels que détaillés ci-dessous, y compris les entreprises qui (i) être certifiées ISO 14001 (ou équivalent) et/ou ISO 50001 (ou équivalent), (ii) sont membres du Pacte mondial des Nations unies et ont adopté les objectifs de développement durable des Nations unies dans leur planification à long terme, (iii) sont alignés sur l'accord de Paris et ceux qui sont alignés sur la taxonomie de l'UE, (iv) être titulaire des certifications OHSAS 18001/45001 (ou équivalent), ISO 27001 (sécurité informatique) et/ou ISO 9001 (gestion de la qualité) ; et (v) disposer de politiques en matière de droits de l'homme, d'éthique et de corruption publiquement documentées et de protections suffisantes contre les dénonciations (comme indiqué plus en détail ci-dessous). Les indicateurs de durabilité seront utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

## Méthodologies des caractéristiques environnementales ou sociales

Dans le cadre du processus d'investissement, le gestionnaire d'investissement prend en compte une série d'indicateurs pour mesurer les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Le gestionnaire d'investissement surveille la gestion de l'énergie, les émissions et la gestion des déchets en identifiant les entreprises certifiées ISO 14001 (ou équivalent) et/ou ISO 50001 (ou équivalent). Le gestionnaire d'investissement suit le nombre d'entreprises qui sont membres du Pacte mondial des Nations unies et qui ont adopté les objectifs de développement durable des Nations unies dans leur planification à long

terme. Le gestionnaire d'investissement surveille également le nombre d'entreprises qui se sont alignées sur l'Accord de Paris et celles qui sont alignées sur la taxonomie de l'UE. Enfin, lorsque les données sont disponibles (et pertinentes), le gestionnaire d'investissement évalue les performances à long terme en matière d'émissions des champs d'application 1, 2 et 3.

Pour évaluer les caractéristiques sociales, le gestionnaire d'investissement identifie les entreprises certifiées OHAS 18001/45001 (ou équivalent) (gestion de la santé et de la sécurité au travail), ISO 27001 (sécurité informatique) et/ou ISO 9001 (gestion de la qualité). Le gestionnaire d'investissement identifie également les entreprises dont les politiques en matière de droits de l'homme, d'éthique et de corruption sont publiquement documentées et qui disposent de protections suffisantes contre les dénonciations.

### **Sources et traitement des données**

Le gestionnaire d'investissement utilise une série de fournisseurs de données pour évaluer les pratiques ESG d'une société en portefeuille, en plus de ses propres analyses et recherches. Les principaux fournisseurs de données tiers sont Refinitiv et MSCI, ainsi que Bloomberg.

Comme indiqué ci-dessus, en plus de faire appel à des fournisseurs de données tiers, le gestionnaire d'investissement effectue également ses propres recherches pour parvenir à des notations indépendantes. Cette analyse exclusive vise à combler les lacunes des données, à remédier à certains écueils des données fournies par les vendeurs, notamment en mettant davantage l'accent sur la gouvernance d'entreprise et en supprimant la dépendance exclusive à l'égard d'un vendeur tiers. Lorsqu'il existe des lacunes dans les informations communiquées par les entreprises, le gestionnaire d'investissement s'engage activement auprès d'elles pour améliorer la transparence.

Le gestionnaire d'investissement utilisera également des données de tiers, à savoir Refinitiv et Bloomberg, lorsqu'il prendra en compte l'IAP sur les facteurs de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement.

### **Les limites des méthodologies et des données**

Si les ensembles de données sur les marchés asiatiques sont actuellement limités, le gestionnaire d'investissement s'attend à ce que la couverture des données continue de s'étendre au fil du temps, à mesure que davantage de marchés introduisent des régimes de déclaration liés au climat pour se conformer à l'Accord de Paris. Les fournisseurs tiers proposent une recherche de haute qualité, mais le gestionnaire d'investissement reconnaît les limites des méthodologies ESG externes et ne s'y fie pas exclusivement. [The Investment Manager is satisfied such limitations do not affect how the environmental or social characteristics promoted by the Sub-Fund are met due to the processes it has implemented to mitigate such limitations as the Investment Manager has developed its own proprietary ESG investment process and the Investment Manager will assess third party vendors research as part of its ongoing due diligence]

### **Due Diligence**

En ce qui concerne la diligence raisonnable, dans le cadre de la politique d'investissement durable des gestionnaires d'investissement, comme indiqué ci-dessus, le gestionnaire d'investissement prend en considération les facteurs environnementaux, notamment en évaluant, par le biais de sa propre diligence raisonnable et de données externes de tiers, les politiques d'une entreprise en matière de gestion des émissions, de l'utilisation de l'énergie et de la gestion des déchets.



En outre, comme indiqué plus haut, le gestionnaire d'investissement utilise un certain nombre de ressources pour approfondir sa connaissance des pratiques commerciales et de gouvernance des entreprises dans lesquelles il investit. Pour compléter ses propres efforts de diligence raisonnable, le gestionnaire d'investissement utilise des ressources telles que les services de vote par procuration, la recherche externe sur le développement durable et les groupes d'engagement par l'intermédiaire des UN PRI. Le contrôle préalable interne consiste à écrire aux équipes de direction pour obtenir des informations supplémentaires. Le contrôle préalable des politiques ESG d'une entreprise par le gestionnaire d'investissement placera l'entreprise dans le contexte des meilleures pratiques mondiales et évaluera l'importance potentielle du risque associé à ces politiques pour les bénéficiaires de l'entreprise.

### **Politiques d'engagement**

Le gestionnaire d'investissement considère l'engagement avec les entreprises bénéficiaires comme un élément essentiel du processus d'investissement. Lorsque le Compartiment a investi dans une société et que le Gestionnaire d'investissement a développé une relation avec l'équipe de direction de cette société, le Gestionnaire d'investissement s'engagera auprès de sociétés cherchant à promouvoir un changement positif sur les questions ESG.

Le gestionnaire d'investissement estime que le dialogue avec les entreprises bénéficiaires ainsi que le vote par procuration sont des moyens d'ajouter de la valeur au processus d'investissement et que des pratiques ESG plus solides se traduiront par une meilleure performance de l'entreprise et de l'action. En s'engageant de manière constructive avec la direction de l'entreprise, dans une perspective à moyen et long terme, le gestionnaire d'investissement cherche à promouvoir la croissance durable de l'entreprise détenue. En outre, le gestionnaire d'investissement cherche à améliorer les pratiques ESG des entreprises investies par le biais du vote par procuration.

### **L'étalon de référence désigné**

Aucune référence n'a été désignée pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

### **Principale déclaration d'incidences négatives**

Depuis l'adoption du statut Article 8 du Fonds, le gestionnaire d'investissement a pris en compte le cadre du Principal Adverse Impact ("PAI") défini dans les Regulatory Technical Standards ("RTS") applicables en vertu de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) de l'UE. En 2023, le gestionnaire a mené à bien un vaste exercice de développement des systèmes et des outils de données afin de s'assurer qu'il était suffisamment équipé pour fournir des rapports sur les indicateurs obligatoires du PAI et deux indicateurs volontaires supplémentaires, le cas échéant. Le gestionnaire d'investissement a exploité les ensembles de données disponibles auprès de son principal fournisseur de données, Refinitiv, et utilise des données supplémentaires provenant de Bloomberg. Pour des informations complètes sur les ensembles de données utilisés et la méthodologie de notre processus RTS, veuillez vous référer à la politique de durabilité du gestionnaire d'investissement. Le gestionnaire d'investissement communiquera les indicateurs PAI dans le cadre de ses rapports trimestriels et utilisera les données comme un outil d'engagement supplémentaire lorsqu'il fournira un engagement constructif à la direction et aux conseils d'administration des entreprises. En outre, le cas échéant, elle utilisera les données pour éclairer le vote sur les questions environnementales.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

### Alignement des intérêts

Il existe un degré élevé d'alignement des intérêts entre les employés et les clients chez Dalton, qui est atteint grâce à des niveaux élevés d'actionnariat des employés et à une rémunération liée aux résultats des clients. En effet, un niveau élevé d'alignement entre les employés et les clients est un aspect culturel de l'organisation elle-même.

### Participation au capital

Dalton est entièrement détenue par ses employés et n'a pas l'intention de modifier cette structure. Le propriétaire majoritaire et CIO considère qu'il est essentiel que les membres principaux de l'équipe d'investissement soient eux-mêmes des "propriétaires-exploitants", à l'image des entreprises dans lesquelles Dalton investit. Le capital de Dalton est progressivement vendu par 3 des 4 partenaires fondateurs de Dalton à la génération suivante (le DSI conservant la majorité). Les employés sont invités à participer à ces achats en reconnaissance de leurs performances et de leur importance pour l'avenir de Dalton. Les recommandations concernant les employés à inviter sont formulées par le comité de gestion et approuvées chaque année par le propriétaire majoritaire de Dalton. En juin 2023, 13 employés sont devenus de nouveaux associés de l'entreprise (17 associés au total si l'on inclut les 4 fondateurs).

### Rémunération

Les recommandations relatives à la rémunération des membres de l'équipe Dalton sont proposées par le comité de gestion et approuvées en dernier ressort par l'actionnaire majoritaire et le CIO.

Le principal moteur de la rentabilité de Dalton est de fournir à ses clients des rendements attractifs ajustés au risque, ainsi qu'un service et une fidélisation de la clientèle de qualité supérieure. Dalton estime ainsi que les primes discrétionnaires contribuent à aligner les intérêts des employés et des clients.

Chez Dalton, les salaires fixes sont maintenus à un niveau modéré (Dalton fait appel à un service externe d'étalonnage des rémunérations pour garantir l'équité), tandis que les primes reflètent la contribution d'un individu à l'entreprise sur le long terme.

Lors de l'évaluation de l'équipe d'analystes, le comité de direction prend en compte les efforts de recherche d'un analyste et sa contribution à la rentabilité globale de l'entreprise. Les primes sont basées sur 1) la rentabilité de Dalton, 2) la performance des fonds d'investissement qu'ils gèrent, et 3) la contribution à l'ensemble de l'entreprise. Les membres de l'équipe sont évalués sur la base de divers critères rigoureux, tels que les rendements absolus et relatifs sur des périodes d'un an et de cinq ans, ainsi que sur des critères moins rigoureux (collaboration/communication au sein de l'équipe, activités d'engagement, contribution au marketing, engagement en faveur de l'ESG et adhésion à la philosophie d'investissement).

Dalton attend de son équipe d'investissement qu'elle réinvestisse 50 % de son bonus dans les fonds de Dalton, avec pour objectif d'aligner 3 à 5 fois leurs salaires annuels sur les clients par le biais de leurs investissements dans les fonds.

Les employés qui ont réussi à long terme peuvent acheter ou augmenter leur part dans Dalton. Dalton estime que ce système permet d'aligner les membres de l'équipe d'investissement sur les clients et de les engager à long terme dans l'entreprise.

**Co-investissement**

Compte tenu des attentes de Dalton en matière de réinvestissement des primes, les membres de l'équipe d'investissement ont la majorité de leur patrimoine net investi dans les actions du portefeuille de Dalton. À la fin du mois de juin 2023, les membres de l'équipe Dalton avaient investi 64 millions de dollars dans des fonds Dalton.